

Choix de parcours en L3 droit

Par **étudiante_droit**, le **15/04/2023** à **18:41**

Bonjour,

L'année prochaine, si tout se passe bien, je passerai en troisième année de licence de droit. J'aurais donc quelques questions à vous poser à propos du choix de mon futur parcours.

En effet, je pense m'orienter vers une L3 avec une dominante de droit privé. Cependant, je reste assez partagée à propos du choix de cette L3, car j'hésite entre trois parcours, à savoir :

- L3 droit privé
- L3 droit judiciaire
- L3 droit des entreprises

Les deux derniers parcours sont présents dans la ville où je réside actuellement, ce qui faciliterait certainement mes études. Mais ne sachant pas, pour le moment, si je souhaite m'orienter vers un parcours inhérent aux entreprises ou bien au domaine judiciaire, j'ai pensé qu'il serait plus judicieux de choisir le parcours plus général « L3 droit privé ». Ainsi, cela me permettrait d'être confrontée à la fois au droit civil et au droit pénal par exemple.

Je connais des personnes ayant réalisé une troisième année en parcours judiciaire qui m'ont dit qu'il était normalement possible de réaliser un master dans n'importe quel domaine à partir du moment où l'on pouvait justifier d'une L3 en droit. En d'autres termes, le choix du parcours en troisième importerait assez peu. Toutefois, j'ai préféré recueillir vos avis.

Qu'en pensez vous, s'il vous plaît ? Qu'est-ce qui serait plus judicieux ?

En vous remerciant par avance

Par **Isidore Beautrelet**, le **16/04/2023** à **12:25**

Bonjour

Je pense que votre choix est le bon ! Si vous n'avez pas encore d'idée précise de Master, alors mieux vaut prendre le parcours le plus généraliste, c'est-à-dire la L3 droit privé.

Il fait savoir que toutes les facs n'ont pas un tel système de parcours. Pour beaucoup, les

étudiants ont le choix entre droit public et droit privé.
Les parcours spécifiques n'ont d'intérêt que pour les étudiants qui sont déjà sûr du type de Master qu'ils veulent faire.

Par **étudiante_droit**, le **16/04/2023** à **16:08**

Bonjour,

D'accord très bien, je comprends mieux maintenant. Effectivement je pense que ce serait une bonne idée d'opter pour le parcours le plus généraliste pour le moment. Je suivrai votre conseil alors ! Merci beaucoup de m'avoir lu ainsi que pour votre réponse?

Par ailleurs, j'en profite pour vous féliciter pour l'obtention de votre doctorat ! (Je suis tombée sur la nouvelle en parcourant le forum). Très bonne continuation dans cette nouvelle vie qui commence pour vous

Par **Isidore Beautrelet**, le **17/04/2023** à **07:11**

Bonjour

De rien ! Je suis ravis d'avoir pu vous conseiller

Un grand merci pour vos félicitations !

N'hésitez pas à revenir sur le forum si vous avez d'autres questions.

Par **étudiante_droit**, le **17/04/2023** à **15:17**

Bonjour

Avec plaisir !

Très bien je n'hésiterai pas, je vous remercie ?